



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

viandes

Question écrite n° 66947

Texte de la question

Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les intentions du Gouvernement en matière de lutte contre l'opacité de la fixation des prix de la viande au sein de la filière bovine. En complément au plan national de soutien à la filière bovine rendu public le 21 novembre 2000 pour un montant de 3 milliards de francs, un train de mesures a été annoncé le jeudi 6 septembre 2001 : affectation à l'interprofession d'une nouvelle enveloppe de 40 millions de francs à la communication sur la viande bovine, accélération du paiement de la prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes correspondant à un apport en trésorerie de 850 millions de francs. En outre, il a été décidé de créer un observatoire des prix et des marges afin de lutter contre l'opacité des pratiques tarifaires dans cette filière. Il s'agirait notamment d'expliquer comment le prix de la viande n'a pas baissé pour le consommateur, alors que le prix payé au producteur a, lui, décliné. Tout en se félicitant de cette initiative, elle l'interroge sur les moyens d'action et de contrôle de cet organe ainsi que sur le calendrier de sa mise en place.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont](#)

Circonscription : Haute-Vienne (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66947

Rubrique : Agroalimentaire

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 octobre 2001, page 5703